



COMPTE RENDU CTP DU JEUDI 30 MAI 2013



1. Secrétaire ville : Mme LEFEVRE **Secrétaire CCAS :** Mme DEBERLES **Secrétaire CA :** M. BOUVIER

QUESTIONS DE L'ADMINISTRATION :

2. Approbation du procès-verbal du CTP du 14 février 2013 : Les élus du personnel affiliés SUD votent contre et font la déclaration suivante :

Les élus du personnel que nous sommes ont formulé des interventions lors des CTP en question. Elles ont été lues et le document écrit vous a été transmis in extenso.
Elles ont été retranscrites dans le procès-verbal de ce fait nous sommes en mesure d'adopter le texte.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

Nous souhaitons en préambule à cette réunion faire une déclaration avec comme objectif un recadrage sur les prérogatives légales des instances paritaires telle que le CTP

Le respect des textes officiels implique que les CTP soient consultés ou au minimum informé de manière préalable et obligatoire sur tout ce qui touche les conditions de travail des agents de la Collectivité concernée.

Hier s'est tenue une réunion du FIPHFP de Picardie avec à l'ordre du jour le projet de convention entre le FIPHFP et les Collectivités Ville, CCAS et Communauté d'agglomération tout cela sans que le CTP ne soit informé au préalable nous sommes inquiets sur cette dérive qui pourrait en cas de recours juridique compromettre des orientations qui vont dans l'intérêt des agents notamment s'ils sont bien expliqués.

Dans le même registre, les Médias locaux nous informent sur l'aménagement dans leurs nouveaux locaux des agents du service Police Municipale. Certes les délégués de notre syndicat ont participé à l'élaboration et proposition d'aménagement de cet espace de travail ce qui n'empêche en rien qu'une information officielle soit fait en CTP et CHS de manière officielle une nouvelle fois rien n'est prévu dans l'immédiat nous demandons expressément un arbitrage des autorités compétentes pour revenir à une situation normale qui respecte la légalité.

Les élus du personnel affiliés SUD se félicitent de la signature entre le FIPHFP et l'administration. L'administration nous dit que la présentation du FIPHFP a été faite lors du dernier CHS.

En ce qui concerne le déménagement des locaux de la police municipale, une réunion inter-CHS aura lieu prochainement.

3. Modification de l'organigramme de la Direction des Ressources Humaines :

Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

L'Organigramme de la Direction des Ressources Humaines nouvellement mis en place vient au CTP. Nous désirons connaître l'impact des mouvements de personnel au niveau des tableaux des effectifs nous avons besoin de les connaître.

Combien ???

Quelles Collectivités ???

C'est seulement après cette information que nous pourrons nous prononcer.

Pouvez-vous, Madame la Présidente, nous dire quelle réponse les collectivités donnent à nos interrogations ?

L'administration nous informe que suite à la signature de la convention avec le FIPHFP, un poste de référent va être créé. Il sera rattaché au Directeur des Ressources Humaines. Les élus du personnel affiliés SUD sont conscients de l'énorme travail qu'a effectué le service pour ce projet.

Les entretiens pour l'agent référent se feront avant fin juin. L'administration souhaite recruter un agent qui ait vraiment envie de s'investir dans ce projet.

L'agent devra être opérationnel en septembre.

Cette convention va permettre d'aider entre autres, les agents qui passeront en retraite invalidité.

4. Modification de l'organigramme de la Direction de la Communication : Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

L'Organigramme de la Direction de la Communication nouvellement mis en place vient au CTP. Nous désirons connaître l'impact des mouvements de personnel au niveau des tableaux des effectifs nous avons besoin de les connaître.

Combien ???

Quelles Collectivités ???

C'est seulement après cette information que nous pourrons nous prononcer.

Pouvez-vous, Madame la Présidente, nous dire quelle réponse les collectivités donnent à nos interrogations ?

L'administration nous dit que le service reprographie qui se trouve en mairie et celui rue Henri Dunant vont être fusionnés. Le service reprographie se situera rue Henri Dunant. Ce service sera rattaché au service communication.

Les élus du personnel affiliés SUD demandent s'il y aura suppression de personnel.

Actuellement 2 agents de la reprographie rue Henri Dunant sont absents, vont-ils être remplacés.

L'administration nous dit qu'il n'y aura pas de suppression de poste. Les agents de la reprographie de l'hôtel de ville partent rue Henri Dunant. Pour le moment l'effectif reste constant, mais elle ne peut pas confirmer que les deux agents absents seront bien remplacés. L'administration nous dit que cette fusion va mettre fin à l'utilisation de produits néfastes pour la santé.

Lors du vote, le syndicat SUD s'est abstenu.

5. Modification de l'organigramme de la Direction des Politiques Territoriales et Urbaines :

Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

L'Organigramme de la Direction des Politiques Territoriales et Urbaines nouvellement mis en place vient au CTP. Nous désirons connaître l'impact des mouvements de personnel au niveau des tableaux des effectifs nous avons besoin de les connaître.

Combien ???

Quelles Collectivités ???

C'est seulement après cette information que nous pourrons nous prononcer.

Pouvez-vous, Madame la Présidente, nous dire quelle réponse les collectivités donnent à nos interrogations ?

La directrice du service, Mme MILLET, présente les changements de l'organigramme de ce service. Elle nous dit que l'organigramme n'a pas été remis à jour depuis très longtemps. Elle nous dit qu'il y a eu une réorganisation du service, mais aucun agent n'a perdu son emploi. Avant la réorganisation ils étaient 13 agents et actuellement, Mme MILLET nous confirme qu'ils sont 12.5 agents.

6. Modification des organigrammes de la Direction Générale Adjointe des Services Techniques : Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

La modification des Organigrammes de la Direction Générale Adjointe des Services Techniques nouvellement mis en place vient au CTP. Nous désirons connaître l'impact des mouvements de personnel au niveau des tableaux des effectifs nous avons besoin de les connaître.

Combien ???

Quelles Collectivités ???

C'est seulement après cette information que nous pourrons nous prononcer.

Pouvez-vous, Madame la Présidente, nous dire quelle réponse les collectivités donnent à nos interrogations ?

L'administration nous dit qu'il y a suppression d'un poste de Directeur qui est parti depuis 3 ans. Les 3 services qui étaient rattachés à cette direction vont être répartis entre la Direction du CTA (service propreté) et M. LEROY DENIS (service espaces verts et DMA).

Une cellule administrative est mise en place. M. LEROY nous dit qu'un poste est en cours de recrutement, il recherche un agent qui servira de correspondante avec la direction de l'achat public. Les entretiens pour ce poste sont faits.

En ce qui concerne la direction de l'équipement communautaire, il y a deux nouvelles missions. La 1ere consiste à refaire tous les plans des bâtiments avec un nouveau mode de métrage. Pour cette mission, il y a un agent à temps plein qui vient du service foire et marché aidé d'un agent à mi-temps.

La 2e mission est pour le service maîtrise énergétique. Un nouveau poste est créé et le recrutement fait. Il consiste à contrôler annuellement tous les équipements des bâtiments. Auparavant, cela ne se faisait que tous les 3 ans.

En ce qui concerne la direction de la voirie, eau et assainissement, l'administration a constaté que les tâches administratives étaient lourdes. L'administration veut donc recruter un agent pour assurer le secrétariat, ce qui est déjà mis en place au service propreté et au service pavage.

Un agent qui a le concours de rédacteur a été mis en poste pour coordonner les demandes allô-mairie et pour organiser les différents secrétariats.

7. Modification de l'organigramme générale : L'administration nous informe qu'il ne s'agit là que d'un simple changement d'appellation de service. Le service Direction de cadre de vie, va maintenant, s'intituler la Direction générale adjointe des services techniques.

8. Suppressions de postes : Les élus du personnel font la déclaration suivante :

Nous sommes conscients de la nécessité de procéder à la suppression des postes afin de les créer au nouveau grade de leur cadre d'emploi.

Par contre, il y a des suppressions de postes effectives

En conformité avec notre position sur la nécessité de maîtriser les tableaux officiels des effectifs des collectifs, nous voterons contre les suppressions de postes effectives.

L'administration nous dit qu'au service DMA, il y a eu une suppression d'un équipage suite à une réorganisation des tournées. Elle nous affirme qu'aucun poste n'a pour autant été supprimé. Les élus du personnel affiliés SUD interviennent en dénonçant le fait que des vacataires qui sont là depuis des années dans ce service, n'ont pas de travail.

L'administration nous dit que les suppressions de poste sont juste une régularisation du tableau des effectifs. Elle nous dit qu'au 31 décembre 2011 il y avait 988 agents sur des emplois permanents et qu'au 1^{er} juin 2013, il y en avait 927.

Le syndicat SUD vote contre les suppressions de postes.

QUESTIONS DES ÉLUS DU PERSONNEL AFFILIÉS SUD :

9. Participation financière de l'employeur pour l'option mutuelle garantie de salaire : Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

Nous pensons qu'il y a nécessité d'améliorer la participation financière mutuelle employeur notamment en donnant une participation sur l'option garantie de salaire qui donne une plus grande couverture sociale aux agents.

Pouvez-vous, Madame la Présidente, nous donner réponse à notre interrogation ?

L'administration nous répond que l'économie faite sur les versements de mutuelle sera reversée pour la prévoyance.

Les élus du personnel affiliés SUD demandent qu'en priorité l'administration puisse verser le complément mutuelle aux agents vacataires du service DMA qui sont là depuis plusieurs années et qui ne la perçoivent pas.

L'administration nous répond que ce dossier est en cours de négociation.

10. Quelle est la position de l'administration pour une mise à plat de l'IAT pour les agents de la ville : Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

Comme vous le savez Madame la Présidente un groupe de travail est mis en place à l'initiative de Monsieur PIERRE ANDRÉ à la Communauté d'agglomération. Nous avons décidé de ne pas y participer pour des raisons qui nous sont propres ce qui ne nous empêchera pas de nous positionner notamment sur le respect de la légalité pour tous. Monsieur le Député Maire a écrit qu'il s'alignerait sur la Communauté d'agglomération. Le cas échéant, nous demandons d'ores et déjà qu'il soit envisagé dans le cadre de la Mutualisation des Moyens une revalorisation de l'IAT pour les agents en dessous du taux de 1 à 2 afin de les passer au taux moyen général de 4 d'une part.

D'autre part, nous pensons comme évoqué précédemment qu'il y a utilité à réfléchir sur une revalorisation de la participation financière mutuelle employeur.

Que pouvez-vous nous dire à ce sujet, MADAME la Présidente ?

L'administration nous dit qu'actuellement ce n'est pas de la compétence du CTP d'étudier les modifications de l'IAT. Ça le sera qu'après les élections professionnelles de 2014. Elle nous dit que le Maire attend le retour des travaux du groupe de travail qui se font actuellement pour les agents de la CA avant de se prononcer pour la ville.

Nous tenons à rappeler que le syndicat SUD confirme son opposition à une IAT au mérite et à l'absentéisme. Les élus du personnel affiliés SUD demandent qu'en priorité tous les agents qui ont un IAT en dessous de 4 puissent l'obtenir.

11. Modalités du plan canicule pour les services concernés : Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

Comme vous le savez, Madame la Présidente depuis plusieurs années se pose la question des horaires de travail durant la période estivale. D'ores et déjà, nous demandons dans cette hypothèse que l'ensemble des services notamment Techniques qui sont amenés à travailler sur la voie publique soient traités à l'identique. De même, il convient de mener une réflexion pour les services administratifs qui n'ont pas d'aménagement spécifique tel que climatisation et pour lesquels on peut dire qu'ils souffrent des inconvénients de la chaleur.

Que pouvez-vous nous dire à ce sujet, MADAME la Présidente ?

L'administration refuse que tous les services techniques passent en horaires d'été. Seuls les services eau et assainissement le seront du 1^{er} juillet au 31 août.

Les élus du personnel affiliés SUD interviennent en demandant que pour tous les services soient traités de la même manière. Qu'ils sont, pour les horaires d'été au service eau et assainissement, mais qu'il faut, qu'il en soit de même pour les autres services qui le désire. Un autre syndicat intervient en disant que dans tous les autres services tous les agents ne veulent pas d'horaires d'été.

L'administration reste sur ses positions, mais nous dit que si un service veut être en horaires d'été qu'il le fasse savoir.

12. Demande de recrutement d'un menuisier au service régie bâtiment : Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

Comme vous le savez au regard des débats sur la question des suppressions de postes des besoins dans divers domaines techniques en effectif se font sentir, nous demandons, la création d'un poste de menuisier nécessaire au bon fonctionnement du service bâtiments.

Que pouvez-vous nous dire à ce sujet, Madame la Présidente ?

L'administration nous donne une réponse favorable, un agent va être recruté en remplacement d'un agent parti à la retraite.

13. Est-il prévu que le service de la direction de la jeunesse et de la vie des quartiers déménage : Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

Les services évoluent dans leurs tâches on l'a vu dans les questions liées à l'organigramme des services, le service Direction de la jeunesse et des quartiers a besoin de locaux plus adaptés et bien situés au niveau géographique.

Que pouvez-vous nous dire à ce sujet, MADAME la Présidente ?

L'administration nous informe que c'est en cours de réflexion, mais qu'actuellement rien n'est encore prévu.

14. L'administration peut-elle nous dire si le changement du rythme scolaire se fera en septembre 2013 ou en septembre 2014 : Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

Cette question est prévue au préalable comme vous le savez une réforme des Rythmes scolaires a été décidée par le Gouvernement nous pensons avoir compris que la municipalité optait pour la dérogation en 2014.

Que pouvez-vous nous dire à ce sujet, MADAME la Présidente ?

Nous demandons bien évidemment une concertation des agents et des partenaires sociaux.

L'administration nous dit qu'un courrier avec sondage a été adressé à tous les agents des écoles et aux parents d'élèves. Les réponses ont été rendues avant le 8 mars. 85% des personnes qui ont répondu ne veulent ce changement qu'à partir de septembre 2014 avec école le mercredi.

Ce projet va coûter 800 000 euros aux collectivités.

15. Demande de renfort à l'espace Créatis : Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

Nous avons expliqué les besoins en renfort à l'espace Créatis, nous confirmons notre demande pour l'entretien correct des locaux du fait de la fréquentation.

Que pouvez-vous nous dire à ce sujet, MADAME la Présidente ?

L'administration nous répond qu'elle regarde actuellement les besoins sur ce site.

16. Revalorisation de la prime de désherbage : Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

Nous demandons au regard des tâches effectuées par les agents du service propreté une revalorisation financière de leur indemnité pour prime spécifique une revalorisation de leur régime indemnitaire est réalisable.

Que pouvez-vous nous dire à ce sujet, Madame la Présidente ?

L'administration nous répond que c'est une prime statutaire et qu'elle ne peut donc pas y toucher.

Les élus du personnel affiliés SUD demandent alors une revalorisation de leur IAT.

17. Renfort d'un poste supplémentaire de balayeur à pied à la gare pour le service propreté : Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

Nous demandons au regard de la charge de travail la création d'un poste supplémentaire de Balayeur à pied dans le secteur de la gare.

Que pouvez-vous nous dire à ce sujet, Madame la Présidente ?

L'administration refuse, elle nous dit que 6 agents c'est suffisant.

18. Recrutement d'un agent de maîtrise au service espaces verts pour le secteur Saint-Martin : Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

Nous demandons au regard de la charge de travail la nomination d'un agent notamment parmi les admis aux concours ou examens professionnels au grade d'agent de maitrise pour le secteur Espaces Verts Saint Martin.

Que pouvez-vous nous dire à ce sujet, Madame la Présidente ?

L'administration nous répond que c'est en cours.

19. Demande le remplacement d'un agent suite à un accident du travail au service espaces verts : Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

Nous demandons au regard de la gravité de l'accident de travail survenu dans le secteur des Espaces Verts Saint-Jean, un renfort d'une personne pour la période de convalescence de l'agent qui risque malheureusement de durer.

Que pouvez-vous nous dire à ce sujet, MADAME la Présidente ?

Les élus du personnel affiliés SUD font remarquer qu'il manque 3 agents dans le service. L'administration va revoir les besoins dans ce service.

Saint-Quentin, le 30 mai 2013
Les élus du personnel affiliés SUD

Mme GAYRAUD V.

M. PIPART L.

Mme DUNESME M.



SYNDICAT SUD CT DE L' AISNE

12 rue de la comédie 02100 Saint-Quentin - Tél. 03 23 60 72 31- Fax : 03 23 05 11 60

Site <http://www.sudsaintquentin-ct.com/> mail : gayraudviviane@orange.fr

☎ Port. : 07 87 78 97 05 <http://facebook.com/sudctdelaisne>